

PRIX AMO LIEUX DE TRAVAIL ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT

Créé en 1984, le **Prix AMO** vise à récompenser conjointement le maître d'ouvrage et l'architecte d'une réalisation remarquable par ses qualités architecturale et environnementale, leur engagement dans une perspective de développement durable et une démarche d'éco construction.

En 2008, **AMO** a décidé de rendre son Prix annuel en alternant une année sur deux les thèmes Habitat et Lieux de travail.

Lors de son Assemblée Générale annuelle le 6 juillet 2010, **AMO** lance officiellement l'appel à candidatures de la 12^e édition du **Prix AMO Lieux de travail Architecture Environnement**.

Le jury comprend 17 membres, pour la plupart d'éminents professionnels du secteur de la construction. Il est présidé par Florence Noiville, écrivain et journaliste au Monde.

Les décisions, notamment pour l'attribution du prix, sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Les décisions du jury sont sans appel et le fait de participer au concours implique la connaissance et l'application du règlement (le dossier de presse et le règlement du prix sont accessibles sur le site www.amo.asso.fr).

**DATE-LIMITE DE
REMISE DES DOSSIERS**
vendredi
15 octobre 2010
minuit (*cachet de la
poste faisant foi*).



LE PRIX AMO est, à ce jour, le seul prix d'architecture d'ampleur nationale qui récompense conjointement le couple maître d'ouvrage/architecte. Aucune présélection des candidatures n'est organisée avant les débats du jury.

Lieux de travail
Architecture
Environnement



NOS PARTENAIRES



GÉRARD LAURENT
PRÉSIDENT



ALAIN MILLE
DIRECTEUR DES MARCHÉS
ENTREPRISES



BERTRAND DELCAMBRE
PRÉSIDENT



THIERRY COSTE
DIRECTEUR MARKETING FRANCE



ISABELLE DE PONFILLY
DIRECTEUR GÉNÉRAL



THÉRÈSE HAUFF-MACÉ
DESIGN CONSULTANT
FRANCE & BELGIUM



ANNE BERNARD-GELY
DIRECTEUR GÉNÉRAL



CÉLINE SCHWARTZ
DIRECTEUR COMMERCIAL



ALAIN MINET
RESPONSABLE TERTIAIRE PHILIPS



LAURENT MOISSON
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PRESCRIPTION



BERNARD SEIVE
DIRECTEUR COMMERCIAL



DEPUIS SA CRÉATION EN 1983,

AMO s'attache à promouvoir la qualité architecturale en soulignant l'importance du rôle respectif du maître d'ouvrage et de l'architecte dans le processus de fabrication de l'architecture et de son insertion urbaine.

Elle rassemble des maîtres d'ouvrage publics et privés et des architectes ainsi que des industriels du secteur de la construction.

AMO organise des visites de réalisations architecturales et d'opérations d'aménagement, des conférences (Pratiques de maîtrise d'ouvrage, Santé dans le bâtiment) et des voyages d'études.

Depuis 2006, elle anime en partenariat avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine-Ecole de Chaillot, le cycle de formation CAMO (Cycle Architecture et Maîtrise d'Ouvrage).

AMO édite aussi des publications : «*Nouvel environnement pour l'architecture de l'Habitat* », une enquête sur le logement aux Editions PC et «*Les Bâtitisseurs* », un triptyque publié aux Editions Le Moniteur.

AMO COMPTE AUJOURD'HUI 10 ASSOCIATIONS RÉGIONALES :

- Nord-Pas-de-Calais (1985),
- Rhône-Alpes (1991),
- Provence-Méditerranée (1994),
- Midi-Pyrénées (1997),
- Bretagne-Pays-de-la-Loire (1998),
- Alsace-Lorraine-Franche-Comté (2000),
- Limousin (2002),
- Normandie (2005),
- Languedoc-Roussillon (2006),
- Aquitaine (2009).

LE PRIX AMO 2010 LIEUX DE TRAVAIL, ARCHITECTURE, ENVIRONNEMENT
A REÇU LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION,
DIRECTION DES PATRIMOINES.

CONTACT
AMO

Zaïa Mhimdi **Tél. : 01 40 81 23 69/71**
Fax : 01 40 81 25 51 • e-mail : info@amo.asso.fr
AMO c/o MEEDDM Arche de la Défense
92055 Paris la Défense Cedex 04
www.amo.asso.fr



12^E ÉDITION

Lieux de travail Architecture Environnement

Lieux de travail
Architecture
Environnement





BERNARD ROTH
Président d'AMO



Vous lancez aujourd'hui la 12^e édition du Prix AMO Lieux de travail Architecture Environnement. Depuis sa création en 1984, comment ce prix a-t-il évolué ?

Rappelons les principes fondamentaux de ce prix : nous récompensons un couple maître d'ouvrage/architecte tant pour la qualité du dialogue qui s'instaure entre eux que pour celle de l'œuvre architecturale. Considérant que la qualité architecturale repose sur l'excellence de la relation entre le commanditaire et l'auteur du projet, il nous importe de faire comprendre que la commande est un art qui ne saurait se réduire à la rédaction d'un simple cahier des charges et se doit d'exprimer ainsi une certaine ambition. À ces critères qui furent dès l'origine ceux du Prix AMO Lieux de travail s'ajoute désormais une forte composante environnementale, domaine dans lequel la complicité entre le maître d'ouvrage et l'architecte est particulièrement fondamentale. Conformément à la tradition, le Prix AMO sera présidé par un membre éminent de la société civile. Au fil du temps ce prix a distingué des architectes qui comptent désormais parmi les plus reconnus comme Dominique Perrault, Franck Hammoutène ou Manuelle Gautrand. Il a récompensé des réalisations très diversifiées, tant publiques que privées, dans toutes les régions et à toutes les échelles.

Quelles sont pour vous les évolutions les plus récentes dans l'architecture des lieux de travail ?

Lors du lancement de la précédente édition du Prix AMO, voici près de deux ans, j'indiquais que la crise risquait fort d'être longue, structurelle et profonde. Hélas, c'est aujourd'hui confirmé et, trois conséquences en découlent : Si dans un bâtiment le coût de fabrication paraît toujours spectaculaire, à long terme, ce sont les coûts d'exploitation qui prévalent. Aujourd'hui, l'optimisation des charges - et principalement des charges énergétiques - conditionne nécessairement les coûts d'investissements initiaux et par voie de conséquence les coûts d'acquisition d'un bâtiment. Or, n'oublions pas qu'optimiser la qualité de la construction doit permettre de réduire les charges d'exploitation. Une autre tendance semble apparaître. Ces vingt dernières années, dans l'immobilier tertiaire notamment, on a assisté à une optimisation des plateaux de bureaux, avec une réduction drastique, au nom de la rentabilité, du nombre de mètres carrés par poste de travail.



On pourrait assister aujourd'hui à un retour de l'homme au centre de l'entreprise. Ceci aurait naturellement une incidence sur l'architecture des espaces intérieurs en faveur d'une nouvelle qualité des conditions de travail. Enfin, une autre évolution se dessine avec l'irruption des questions relatives à la santé et particulièrement à la qualité de l'air que l'on respire. Tout cela conduit à une réflexion sur les matériaux sains et leurs composants, réflexion que les architectes et les maîtres d'ouvrage prennent de plus en plus en compte. Le cycle de conférences « Santé dans le bâtiment » lancé par AMO en 2009, avec ses partenaires industriels, contribue activement à cette prise de conscience.

Cette nouvelle édition du Prix AMO est marquée par une grande première, puisque deux Prix spéciaux seront décernés par GrDF (Gaz réseau Distribution France) et la Fondation d'entreprise Excellence SMA...

L'ampleur de la crise que nous traversons révèle les effets néfastes de la logique du court terme. Le caractère emblématique du Prix AMO nous a conduits à nouer des partenariats qui s'apparentent à des engagements à plus long terme. Le fait de créer deux prix spéciaux, l'un avec la Fondation d'entreprise Excellence SMA, l'autre avec GrDF, s'inscrit dans cette logique. En nous associant pour décerner ces prix, nous souhaitons promouvoir des valeurs communes. Il nous importe d'ancrer ces réflexions dans le long terme pour contribuer à une prise de conscience des responsabilités des acteurs dans la fabrication de la ville et des conditions du vivre ensemble. Tout ceci s'applique tout particulièrement aux lieux de travail.

En quoi ces Prix Spéciaux et ces partenariats sont-ils importants pour AMO ?

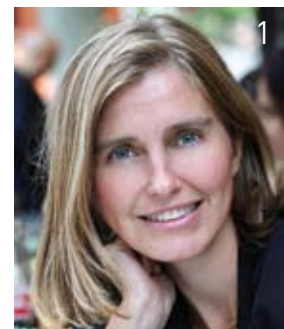
Au-delà des images architecturales, nos jurys s'attachent à la qualité d'usage et au bien-être des utilisateurs, c'est-à-dire à la qualité des réalisations et au caractère sociétal des projets. Le Prix spécial décerné avec la Fondation d'entreprise Excellence SMA privilégiera non seulement la qualité architecturale et celle du dialogue entre les deux partenaires de l'acte de bâtir, mais aussi la qualité de la conception et de l'exécution technique de l'édifice. Le Prix spécial GrDF s'attache aux critères environnementaux de faible consommation énergétique.

En tant que Président d'AMO, qu'attendez-vous de cette nouvelle édition ?

C'est une belle occasion de sortir l'architecture de son relatif isolement et de la faire partager par le plus grand nombre : architectes, maîtres d'ouvrage, utilisateurs, témoins, habitants, etc. C'est aussi une façon de débattre des différentes facettes du « lieu de travail » : c'est un actif immobilier, c'est un lieu de création de richesses, c'est aussi une page de la ville, un cadre de vie, un pôle de rencontres, un creuset social. N'oublions pas non plus qu'un lieu de travail se doit d'être un bâtiment recyclable. Notre ambition est donc que le Prix AMO récompense des bâtiments responsables.

Propos recueillis par *Christine Desmoulins*

SOUS LA PRÉSIDENTIE DE :
FLORENCE NOVILLE,
ÉCRIVAIN,
JOURNALISTE AU MONDE



**LE JURY EST
CONSTITUÉ DE :**

2 PHILIPPE AMELLER
Architecte

3 PATRICK BAGGIO
Architecte et urbaniste,
Président AMO Aquitaine

4 PHILIPPE CHAIX
Directeur Général,
EPAD/EPASA

5 PASCAL CHOMBART DE LAUWE
Architecte

6 CHRISTIAN CLERET
Directeur Général,
Poste Immo, Directeur de
l'immobilier du groupe La Poste

7 PHILIPPE DEPOUX
Directeur Général Immobilier,
Generali Immobilier France

8 BERTRAND FABRE
Directeur de la Rédaction,
Le Moniteur

9 GILLES LAMARQUE
Président Directeur Général,
Philia Promotion Immobilière

10 BERTRAND LEMOINE
Architecte,
Directeur Général de l'Atelier
International du Grand Paris

11 DOMINIQUE MARREC
Architecte





Lieux de travail
Architecture
Environnement

LE JURY



12 **ALAIN MAUGARD**
Président Qualibat

13 **ELISABETH PELEGRIN-GENEL**
Architecte,
Présidente Archinov

14 **BERNARD ROTH**
Président PERICLES *Développement*,
Président AMO

15 **JEAN-MARC SANDROLINI**
Architecte, Vice-Président/
Secrétaire Général AMO

16 **ALAIN MILLE**
Directeur des Marchés Entreprises,
GrDF-Gaz réseau Distribution France

17 **GÉRARD LAURENT**
Président Fondation d'entreprise
Excellence SMA

POUR TOUTE INFORMATION

CONTACT AMO Zaïa Mhimdi

Tél. : 01 40 81 23 69 / 71

e-mail : info@amo.asso.fr

www.amo.asso.fr

Sont concernées par le **Prix AMO Lieux de travail Architecture Environnement 2010** :

- ▶ Les opérations en construction neuve ou en réhabilitation, achevées après le **1^{er} janvier 2007**, abritant des activités administratives, commerciales, industrielles ou de service dans des locaux de travail (entrepôts et locaux à usage mixte).

Sont exclus :

- ▶ Les réalisations des membres du jury (architectes et/ou maîtres d'ouvrage).
- ▶ Les réalisations par des services techniques assurant à la fois le rôle de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre
- ▶ Les bâtiments non occupés au **30 juin 2010**.